

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la VILLE DE CHIBOUGAMAU, tenue le **16 août 2010**, à l'endroit habituel des sessions du Conseil. La séance est ouverte à **19 heures 30**.

Sous la présidence de, Mme Manon Cyr, mairesse et à laquelle étaient présents :

MM. René Bouchard, Serge Drolet, André Naud, conseillers et formant quorum:
Mme Marielle Girard, assistante-trésorière, MM., Luc Mongeau, directeur général et Mario Asselin, greffier.

Étaient absents: Mme Carole Dumoulin, conseillère, M. Réjean Girard, conseiller, et Mme Pascale Vézina, directrice des finances et trésorière.

369-2010-08

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PRÉSENTE SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que rédigé par la GREFFIÈRE ADJOINTE, madame **Pascale Vézina**, tout en y apportant les modifications suivantes:

POINTS AJOUTÉS

- M-03 MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR ET À LA POPULATION POUR LA VENUE DE « LA PETITE SÉDUCTION » À LEBEL-SUR-QUÉVILLON.**
- M-04 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR SERGE DROLET POUR SA PARTICIPATION À LA « COUPE DES CHAMPIONS ».**
- M-05 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES PARTICIPANTS DU TRIATHLON « AGNICO-EAGLE » DE VAL-D'OR.**
- M-06 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME CHANTALE BOUCHARD POUR LE « FESTIVAL EN AOÛT », ÉDITION 2010.**
- RH-01 AUTORISER LE RÈGLEMENT DU GRIEF NUMÉRO 01-2010 – BIBLIOTHÈQUE HEURE DU CONTE (PRÊT DE LIVRES).**
- TP-01 AUTORISER L'ACHAT D'UN TRACTEUR MULTIFONCTIONNEL – PROJET 310-07.**

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL.

Aucune

370-2010-08

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
19 JUILLET 2010.**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des votes et délibérations de la séance ordinaire du 19 juillet 2010 a été transmis aux membres du Conseil, le 13 août 2010;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le procès-verbal des votes et délibérations de la séance ordinaire du 19 juillet 2010 rédigé par le GREFFIER, monsieur **Mario Asselin**.

ADOPTÉ

371-2010-08

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
4 AOÛT 2010.**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des votes et délibérations de la séance extraordinaire du 4 août 2010 a été transmis aux membres du Conseil, le 13 août 2010;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le procès-verbal des votes et délibérations de la séance extraordinaire du 4 août 2010 rédigé par la GREFFIÈRE ADJOINTE, madame **Pascale Vézina**.

ADOPTÉ

372-2010-08

**PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CHIBOUGAMAU À
L'OCCASION DE LA PRÉSENTATION DU SPECTACLE DU CARROUSEL DE
LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC).**

CONSIDÉRANT QUE le Carrousel de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) présentera un spectacle le 10 septembre 2010 au terrain de balle situé angle des rues Lafontaine et de la 3^e Rue;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est organisé par le Club Lions de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chibougamau a reçu une demande de services afin d'assurer la présentation de ce spectacle ;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 9 août 2010;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau participe financièrement à la présentation du spectacle du Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et que le coût pour l'utilisation des équipements et de la main-d'œuvre du Service des travaux publics s'élève à environ **14 535,23 \$** et il est réparti comme suit:

Activité équestre à l'entrepôt du Radar					
10 septembre 2010					
Estimation des coûts – Service des travaux publics					
	qté	description	nb/hrs	taux horaire	total
Nettoyer le plancher du garage	2	journalier	4	30,16 \$	241,28 \$
Transport de copeaux	2	camion	8	75,00 \$	1 200,00 \$
Transport de blocs (60)	1	camion	8	75,00 \$	600,00 \$
	1	chargeur sur roues	8	132,15 \$	1 057,20 \$
	2	journalier	8	30,16 \$	482,56 \$
Installation des blocs	1	chargeur sur roues	5	132,15 \$	660,75 \$
	2	journalier	5	30,16 \$	301,60 \$
Installation des copeaux	1	chargeur sur roues	8	132,15 \$	1 057,20 \$
	2	journalier	8	30,16 \$	482,56 \$
Vider Radar et démantèlement	1	10 roues	8	75,00 \$	600,00 \$
	1	chargeur	8	132,15 \$	1 057,20 \$
	2	journalier	8	30,16 \$	482,56 \$
Transport de copeaux	1	chargeur sur roues	8	132,15 \$	1 057,20 \$
	2	camion	8	75,00 \$	1 200,00 \$
Nettoyer Radar	4	journalier	8	30,16 \$	965,12 \$
	1	machine à pression	1	90,00 \$	90,00 \$
Sous-total :					11 535,23 \$
*Réparation du terrain s'il y a lieu					2 500,00 \$
TOTAL :					14 035,23 \$

IL EST DE PLUS RESOLU QUE la somme de **2 500 \$** soit prélevée, s'il y a lieu, à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-996.

Certificat de crédits numéro 137

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

373-2010-08

AUTORISER UNE AIDE FINANCIÈRE D'UNE SOMME DE 500 \$ À L'OCCASION DU 25^e ANNIVERSAIRE DE LA MAISON D'HÉBERGEMENT « L'AQUARELLE ».

CONSIDÉRANT QUE la maison d'hébergement « *L'Aquarelle* » fêtera cette année son 25^e anniversaire d'existence;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, la maison d'hébergement « *L'Aquarelle* » sollicite une aide financière auprès de la municipalité afin d'assurer le déroulement de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors du comité plénier du 9 août 2010;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Chibougamau autorise une aide financière s'une somme de **500 \$** à la maison d'hébergement « *L'Aquarelle* » à l'occasion du soulèvement de leur 25^e anniversaire d'existence le 15 octobre 2010.

IL EST DE PLUS RESOLU QUE cette somme soit prélevée à même le poste budgétaire numéro *02-110-00-996*.

Certificat de crédits numéro *138*

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

374-2010-08

MOTION DE FÉLICITATIONS AU COMITÉ ORGANISATEUR ET À LA POPULATION POUR LA VENUE DE « LA PETITE SÉDUCTION » À LABEL-SUR-QUÉVILLON.

CONSIDÉRANT QUE l'émission « *La petite séduction* », présentée à Radio-Canada le mercredi 11 août 2010, provenait de Lebel-sur-Quévillon;

CONSIDÉRANT QUE c'était la première fois que l'émission était enregistrée dans le Nord-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, les gens de Lebel-sur-Quévillon recevaient madame Joannie Rochette, patineuse artistique québécoise;

CONSIDÉRANT QUE cette émission apporte une belle visibilité pour la municipalité qui reçoit cette émission et également pour la région Nord-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau félicite le comité organisateur, et plus particulièrement madame Annie Morin qui a su, à travers l'émission de « *La petite séduction* », faire découvrir la ville de Lebel-sur-Quévillon, sa population et la région Nord-du-Québec.

IL EST DE PLUS RESOLU DE féliciter également la population de Lebel-sur-Quévillon pour leur participation à la réalisation de cette émission.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

375-2010-08

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR SERGE DROLET POUR SA PARTICIPATION À LA « COUPE DES CHAMPIONS ».

CONSIDÉRANT QU'avait lieu la dernière qualification de la « Coupe des champions », le samedi 7 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs golfeurs voulaient cette dernière place afin d'accéder à la finale des joueurs au handicap 8 et moins;

CONSIDÉRANT QUE notre collègue-conseiller, monsieur **Serge Drolet**, ainsi que deux autres golfeurs inscrivait un 76, soit 4 au-dessus de la normale;

CONSIDÉRANT QUE monsieur **Serge Drolet**, malgré son âge respectable, a su avec son expérience, vaincre au premier trou supplémentaire deux jeunes loups du golf et ainsi se classer pour une deuxième année consécutive à cette « Coupe des champions »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal félicite monsieur **Serge Drolet** pour sa deuxième participation à cette prestigieuse finale ainsi qu'aux trois autres participants, soit messieurs **Rick Jordan**, **Ken Perron** et **Laurier Vincent** et souhaite bonne chance lors de la finale qui aura lieu le 28 août prochain.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

376-2010-08

MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES PARTICIPANTS DU « TRIATHLON AGNICO-EAGLE » DE VAL-D'OR.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Val-d'Or en était à la 8^e édition du « *Triathlon Agnico-Eagle* »;

CONSIDÉRANT QUE la devise du triathlon Agnico-Eagle de Val d'Or est que le plaisir passe avant la compétition;

CONSIDÉRANT QUE la mission première de ce triathlon est de promouvoir le triathlon dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, et ce, auprès des jeunes et moins jeunes;

CONSIDÉRANT QUE six citoyens de Chibougamau ont participé à cet événement qui avait lieu le 7 août 2010;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal félicite messieurs **Simon Munger**, **Stéphane Joly**, **René Bouchard** et mesdames **Alexandra Simard** et **Geneviève Alain** pour leur première place dans leurs catégories respectives au triathlon olympique ainsi que madame **Alexandra Munger** pour sa troisième place au triathlon des jeunes.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

377-2010-08

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME CHANTALE BOUCHARD POUR LE « FESTIVAL EN AOÛT », ÉDITION 2010.

CONSIDÉRANT QUE le « *Festival en août* » de Chibougamau en était à sa 12^e édition;

CONSIDÉRANT QUE les artistes invités ont offert des performances très intéressantes qui ont charmé leur public;

CONSIDÉRANT QUE le choix des artistes invités pour les spectacles majeurs a été judicieux;

CONSIDÉRANT QUE le « *Festival en août* » est en voie de devenir un passage incontournable pour tous les artistes de la région et du Nord-du-Québec;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal félicite madame **Chantale Bouchard** pour l'organisation de la 12^e édition du « *Festival en août* » de Chibougamau.

Dossier administratif (MAIRIE)

ADOPTÉE

AUTORISER LE RENOUELEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE CHAPAIS-CHIBOUGAMAU POUR LA DIFFUSION DES SÉANCES DU CONSEIL DE 2010.

CONSIDÉRANT QUE la Télévision communautaire Chapais-Chibougamau offre depuis plusieurs années le service de diffusion des séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité en comité plénier du 9 août 2010;

PROTOCOLE D'ENTENTE DE SERVICES

ENTRE « **La Ville de Chibougamau** », corporation légalement constituée, régie par les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, représentée par madame **Manon Cyr**, mairesse et monsieur **Mario Asselin**, greffier, de la Corporation municipale, autorisés aux fins des présentes, par la résolution numéro _____.

ci-après appelé « **La Ville** »

ET « **La Télévision Communautaire de Chapais-Chibougamau** » ayant sa place d'affaires au 28, 1ère Avenue, C. P. 400, Chapais (Québec) G0W 1H0 représentée aux présentes par madame **Julie Caron**, présidente.

ci-après appelé «**La Télévision Communautaire Régionale (TVCR)**»

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

Dans le but de planifier la programmation et de toujours assurer un service de premier plan, «**La Télévision Communautaire Régionale (TVCR)**» offre un contrat annuel qui répondra aux exigences de « La Ville de Chibougamau ».

«**La Télévision Communautaire Régionale (TVCR)**» donne à « **La Ville de Chibougamau** » l'occasion d'informer la population de Chibougamau et par le fait même de contribuer à l'essor de «**La Télévision Communautaire Régionale (TVCR)**».

1. CLAUSES :

- 1.1 Un contrat d'un an, débutant en janvier 2010 pour se terminer en décembre 2010;
- 1.2. Une (1) copie de chaque conseil demeure la propriété de « **La Ville de Chibougamau** »;
- 1.3. « **La Télévision Communautaire Régionale (TVCR)** » étant le producteur peut en tout temps se servir de certaines images ou certains extraits du conseil pour ses bulletins d'informations.

2. LA DURÉE DE PRODUCTION :

- 2.1. La durée de production pourra aller jusqu'à 2 heures 30 sans hausse de tarif avec une rediffusion le lendemain matin. Lorsqu'il y a dépassement du temps, la « **La Télévision Communautaire Régionale (TVCR)** » cumulera ledit temps et l'appliquera sur les séances spéciales;
- 2.2. Nous incluons également deux (2) séances spéciales qui seront au choix du contractant, mais qui n'excéderont pas une heure trente minutes (1 h 30) chacune avec seulement une (1) caméra;
- 2.3. « **La Ville de Chibougamau** » s'engage à aviser « **La Télévision Communautaire Régionale (TVCR)** » une (1) semaine à l'avance pour ses deux (2) diffusions de séances spéciales.

3. PRIX DU CONTRAT :

- 3.1. Le montant de ce contrat est fixé à 10 000 \$.
- 3.2. Le paiement de **10 000 \$, plus taxes**, est payable en deux (2) versements égaux soit en septembre 2010 et en décembre 2010.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ, à Chibougamau ce _____
jour du mois de _____ 2010.

LA VILLE DE CHIBOUGAMAU

**LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE
DE CHAPAIS-CHIBOUGAMAU**

Manon Cyr, mairesse

Julie Caron, présidente

Mario Asselin, greffier

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser madame **Manon Cyr**, mairesse, ou monsieur **Serge Drolet**, maire suppléant, monsieur **Mario Asselin**, greffier, ou madame **Pascale Vézina**, greffière adjointe, à signer le protocole d'entente de services avec la Télévision communautaire Chapais-Chibougamau pour la diffusion des séances du conseil de 2010.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les versements des sommes prévues se fassent à partir du poste budgétaire numéro 02-110-00-343, comme suit :

Ø	Septembre 2010	5 000 \$, plus taxes;
Ø	décembre 2010	5 000 \$, plus taxes.

Certificat de crédits numéro 139

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

379-2010-08

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE DE FRANCHISE COLLECTIVE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT AGGLOMÉRATION I, GROUPE A POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2005 AU 31 DÉCEMBRE 2006.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chibougamau est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres sous le numéro 100621 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à une franchise collective en assurance de la responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QU'un fonds de garantie d'une valeur de **500 000 \$** fût mis en place afin de garantir cette franchise collective en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Chibougamau y a investi une quote-part de **91 654,00 \$** représentant 18.33 % de la valeur totale du fonds;

CONSIDÉRANT QUE la convention relative à la gestion des fonds collectifs prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds :

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées où que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyds de Londres touchant ladite police et ledit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chibougamau confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyds de Londres pour

la période du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chibougamau demande que le reliquat de **402 126,90 \$** dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie de franchises collectives en responsabilité civile primaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chibougamau s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Lloyds de Londres pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chibougamau s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera retourné provenant dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage la franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'obtenir de l'assureur Lloyds de Londres une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en tant que mandataire du regroupement Agglomération I, Groupe A, à libérer le fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Agglomération I, Groupe A, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Dossier administratif (DIRECTION GÉNÉRALE)

ADOPTÉE

DÉPÔT FAB ET COMPTES PAYÉS.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, les comptes payés - Fonds de roulement pour la période du 14 juillet 2010 au 10 août 2010, la somme de **31 642,39 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DES COMPTES PAYÉS - FONDS D'ADMINISTRATION BUDGÉTAIRE (F.A.B.).

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, les comptes payés - Fonds d'administration budgétaire (F.A.B.) pour la période du 14 juillet 2010 au 10 août 2010, la somme de **500 131,68 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMPTE SALAIRE.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport du compte salaire pour la période du 22 juillet 2010 au 12 août 2010, pour les paies numéro 28 à 31 pour les syndiqués, les paies numéro 29 à 32 pour les cadres et la paie pour le mois de juillet 2010 pour les membres du conseil, la somme de **299 761,04 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DU RAPPORT DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport du temps supplémentaire en date du 30 juillet 2010, pour les paies numéro 28 à 31, la somme de **1 685,79 \$**, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et du règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT DÉLÉGATION DE POUVOIR.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du Conseil et de la population, le rapport de la délégation de pouvoir pour la période du 13 juillet 2010 au 9 août 2010, en vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes et le règlement de la Ville de Chibougamau numéro **004-2002**.

DÉPÔT SURPLUS NON-AFFECTÉ ET RÉSERVE.

Madame **Marielle Girard**, assistante-trésorière, dépose à l'attention des membres du conseil et de la population, le rapport du surplus non affecté et réserve en date du 11 août 2010, tel que décrit ci-après :

Réserves 2010					
	solde	affectation	affectation	affectation	solde
	31 déc. 2009	budget 2009	Activ. Inves.	Activ. Financ.	2009
surplus acc. Non affecté 59-110-00-001	894 867.82 \$		23-710 S.A.N.A.	03	
surplus accumulé non affecté (59-110-00-001)					

Affecté à l'exercice suivant	<input type="text"/>	- \$	
RÉAF. Projets		- \$	894 867.82 \$

SURPLUS ANNÉE EN COURS		2 322 266.45 \$		3 217 134.27 \$
Réserve Eastmain		(807 235.97) \$	1 515 030.48 \$	2 409 898.30 \$
Relation politique avec les villes avoisinantes	<i>m.b. 012-2009-1</i>		(25 000.00 \$)	2 384 898.30 \$
M. à j. logiciel Cour municipale	<i>m.b. 001-2010</i>		(3 178.00 \$)	2 381 720.30 \$
Assurances générales à payer portion 2011	<i>m.b. 001-2010</i>		(41 180.63 \$)	2 340 539.67 \$
Subvention supplémentaire au Rallye	<i>m.b. 001-2010</i>		(3 500.00 \$)	2 337 039.67 \$
Mt-Chalco déficit 2008 et immo.	<i>m.b. 001-2010</i>		(100 424.00 \$)	2 236 615.67 \$
Subv. Suppl. aréna (plafond intérieur)	<i>m.b.001-2010</i>		(15 000.00 \$)	2 221 615.67 \$
Réserve prochaines élections	<i>m.b.002-2010</i>		(12 500.00 \$)	2 209 115.67 \$
Projet d'entretien majeur	<i>m.b. 002-2010</i>		(401 122.00 \$)	1 807 993.67 \$
Affichage poste Directeur du Service des travaux publics	<i>m.b. 002-2010</i>		(7 000.00 \$)	1 800 993.67 \$
Étudiants kiosque touristique	<i>m.b. 002-2010</i>		(15 000.00 \$)	1 785 993.67 \$
Protection civile	<i>m.b.002-2010</i>		(2 075.00 \$)	1 783 918.67 \$
Frais de Fiducie Desjardins pour LET	<i>m.b. 002-2010</i>		(4 316.00 \$)	1 779 602.67 \$
Subv. Pacte rural 02.690.02.959 : 45,000 + 01.381.65 : 40174.51	<i>m.b. 002-2010</i>		(85 175.00 \$)	1 694 427.67 \$
Budget suppl. pour subv. aux organismes	<i>m.b. 002-2010</i>		(5 000.00 \$)	1 689 427.67 \$
310-13 décoration festival en août			(2 157.50 \$)	1 687 270.17 \$
510-19 Réaménagement espace de travail	<i>m.b. 003-2010</i>		(6 473.00 \$)	1 680 797.17 \$
Publicité kiosque touristique	<i>m.b. 003-2010</i>		(3 237.00 \$)	1 677 560.17 \$
RCGT H.P. pr récup. Tvq piscine	<i>m.b. 004-2010</i>		(22 588.09 \$)	1 654 972.08 \$
Budget suppl. pour subv. aux organismes	<i>m.b. 004-2010</i>		(5 000.00 \$)	1 649 972.08 \$
310-17 Plan d'intervention pr eau potable	<i>m.b.004-2010</i>		(2 682.87 \$)	1 647 289.21 \$
310-01 Patinoire extérieure	<i>m.b. 004-2010</i>		(53 937.50 \$)	1 593 351.71 \$
Hon. Prof. RCGT Société de gestion			(8 306.38 \$)	1 585 045.33 \$
310.01 Patinoire extérieure subvention reçue			45 975.54 \$	1 631 020.87 \$
310-02 Pavillon multif. Parc Obalski	<i>m.b. 005-2010</i>		(213 929.00 \$)	1 417 091.87 \$
510-20 Plan stratégique (du 310-13 F.I.É.)	<i>m.b. 005-2010</i>		(26 213.63 \$)	1 390 878.25 \$
310-13 F.I.É.-Stavibel pour auditorium	<i>m.b. 005-2010</i>		(23 732.50 \$)	1 367 145.75 \$
310-02 Pavillon multif. Parc Obalski en attente du règl.	<i>m. b. 006-2010</i>		(30 000.00 \$)	1 337 145.75 \$
Budget suppl. pour subv. aux organismes	<i>m. b. 006-2010</i>		(10 000.00 \$)	1 327 145.75 \$
310-13 F.I.É. – Stavibel pour évaluer système de son	<i>m. b. 006-2010</i>		(4 045.31 \$)	1 323 100.43 \$
Subv. add. Club de l'âge d'or (du 310-13 F.I.É.)	<i>m. b. 007-2010</i>		(4 000.00 \$)	1 319 100.43 \$
510-21 Aménagement pergola (bassin rétention)	<i>m. b. 007-2010</i>		(4 315.00 \$)	1 314 785.43 \$
510-22 FaunENord sensibilisation des rives	<i>m. b. 007-2010</i>		(4 681.78 \$)	1 310 103.66 \$
Carte des sentiers de motoneige (du 310-13 F.I.É.)	<i>m. b. 007-2010</i>		(658.04 \$)	1 309 445.62 \$

Subv. Tournoi de valle softball (du 310-13 F.I.É.)	<i>m. b. 008-2010</i>	(4 000.00 \$)	1 305 445.62 \$
Subv. Club Lions-Spect. carrousel GRC (310-03 F.I.É.)	<i>m. b. 008-2010</i>	(2 500.00 \$)	1 302 945.62 \$
310-02 Pavillon multif. Parc Obalski	<i>m. b. 008-2010</i>	(300 537.00 \$)	1 002 408.62 \$
310-02 Pavillon multif. Parc Obalski en attente du règl.	<i>app. MAMROT</i>	30 000.00 \$	1 032 408.62 \$
310-06 Financement à venir pr tracteur multifonctionnel		(156 557.91 \$)	875 850.71 \$
Total surplus acc. Non affecté		2 409 898.30 \$	(711 604.05 \$) (822 443.54 \$) 875 850.71 \$

Réserves 2010

Surplus accumulé affecté-		23.810 S.A.A.	
RÉSERVE - Variation d'inventaire	50 000.00 \$		50 000.00 \$
Réserve - foncière	392.34 \$		392.34 \$
Réserve - site d'enfouis. sanitaire	19 763.83 \$		19 763.83 \$
Réserve - M.B.J. Eastmain - 1		23.810 S.A.A.	
Solde reporté	577 409.33 \$		
Fin d'année 2009 Conseil de février	668 624.67		
Transf. Règlement Usine eau potable		<i>m.b. 003-2010</i> (1 049 878.00 \$)	- \$
310-03 Dév. domiciliaire quartier du golf		<i>m.b. 004-2010</i> (196 156.00 \$)	\$
Réserve - M.B.J. Eastmain 1A Rupert			
Solde reporté	24 887.37 \$		
Récupération de taxes piscine RCGT	121 037.01 \$		
Fin d'année 2009 Conseil de février	138 611.30 \$		
Diminuer R.001-2009 LET		<i>m.b. 002-2010</i> 500 000.00 \$	
310-03 Dév. Domiciliaire quartier du golf		<i>m.b. 004-2010</i> (127 469.00 \$)	
310-16 Compacteur à déchet LET		<i>m.b. 004-2010</i> (210 356.25 \$)	
310-16 Station robotisée		<i>m.b. 005-2010</i> (29 922.37 \$)	
310-16 Véhicule tout terrain Équipement à venir pour le LET		<i>m. b. 006-2010</i> (15 909.41 \$) (243 811.98 \$)	
			157 066.68 \$

Réserve – Élections 2010			
Conseil de fév. 50 000 \$/4 ans:		12 500.00 \$	
			12 500.00 \$
Réserve – MBJ fonds de développement régional			
	- \$	- \$	
Fin d'année 2009	187 055.00 \$		
			187 055.00 \$
Réserve – Éclairage Mt-Chalco			
	- \$	- \$	
Fin d'année 2009	25 000.00 \$		
			25 000.00 \$
Réserve – 308-21 Agr. du LES en LET			
Dépenses 2010 à venir	26 159.11 \$	(26 159.11 \$)	
			- \$
Politique familiale			
Fin d'année 2009	5 000.00 \$		
			5 000.00 \$
Carrières et sablières			
Fin d'année 2009	9 788.97 \$		
Affectation 2010 revenus 01.243.00.001		1 426.97 \$	
			11 215.94 \$
TOTAL SURPLUS ACC. AFFECTÉ			
	1 853 728.93 \$	- \$ (1 399 662.11 \$)	13 926.97 \$
			467 993.79 \$
GRAND TOTAL DES SURPLUS			
			1 343 844.50 \$

Réserves 2010

Revenus – M.B.J. Eastmain-1		Année 2010	23-610 T.E.A.F.
Revenus d'intérêts Es#3 #01.261.00.002		13 548.81 \$	
Redistribution Eastmain 1		323 593.76 \$	
			337 142.57 \$
Revenus – M.B.J. Eastmain 1 A Rupert		Année 2010	
Redistribution Eastmain 1 A Rupert		1 070 472.30 \$	
Transf. 310-08 Usine eau potable R.002-2010	(825 688.00 \$)		
			244 784.30 \$
Revenus – M.B.J. Eastmain Fonds de dév. Régional		Année 2010	
			- \$
			GRAND TOTAL
			581 926.87 \$

380-2010-08

MODIFICATION BUDGÉTAIRE NUMÉRO 008-2010.

IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
 APPUYÉ PAR René Bouchard
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la modification budgétaire numéro 008-2010 préparée par Marielle Girard, assistante-trésorière, en date du 11 août 2010.

Modification budgétaire 008-2010

Numéro MODIF.	POSTE DE GRAND LIVRE	DESCRIPTION	DT	CT	REMARQUE
	59.110.00.996	Subv. à divers organismes	4 000.00		F.I.É.
	03.410.00.094	Surplus aff. – Tournoi de balle		4 000.00	Subv. tournoi de balle
	02.110.00.996	Subv. à divers organismes	2 500.00		510-23 Subv. pr Club
	03.410.00.095	Surplus aff. – Spect. carrousel GRC		2 500.00	Lions – spectacle GRC
	59.110.00.001	Surplus accumulé non affecté	300 537.00		310-02 Pavillon
	23.710.00.010	S.A.N.A. 310-02 Pavillon Parc Obalski		300 537.00	Parc Obalski
	59.152.00.001	Fonds réservé: Parc Obalski	175 000.00		310-02 Pavillon multi-
	23.810.08	Fonds rés. – Pavillon multifontion. Parc Obalski		175 000.00	fonction Parc Obalski

GRAND TOTAL	482 037.00	482 037.00
--------------------	-------------------	-------------------

Certificat de crédits numéro *140*

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

381-2010-08

AUGMENTATION DE LA DÉPENSE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 005-2010.

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro *005-2010* de la Ville de Chibougamau en date du 22 juillet 2010, décrétant un emprunt de **2 569 754,00 \$**;

CONSIDÉRANT que la dépense a augmenté suite aux coûts estimés;

EN CONSÉQUENCE,
 IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
 APPUYÉ PAR Jerry Poirier
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le montant de la dépense du règlement numéro *005-2010* soit augmenté de **475 537,00 \$**.

QU'un montant de **475 537,00 \$** soit affecté à même le fonds général pour financer l'augmentation de la dépense.

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire.

Certificat de crédits numéro *141*

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

382-2010-08

PAIEMENT DE L'OBLIGATION DE LA SÉRIE BT.

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de la série BT viendra à échéance le 1^{er} octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE le solde en capital non amorti estimé devant être refinancé à l'échéance se chiffre à **8 131,48 \$**;

CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux nous offre l'opportunité d'acquitter le solde non amorti;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet

APPUYÉ PAR André Naud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'

Le tout payable à même le poste budgétaire *03-210-05-840*.

Certificat de crédits numéro *142*

Dossier administratif (FINANCES ET TRÉSORERIE)

ADOPTÉE

383-2010-08

AUTORISER LE RÈGLEMENT DU GRIEF NUMÉRO 01-2010 – BIBLIOTHÈQUE / HEURE DU CONTE (PRÊT DE LIVRES).

CONSIDÉRANT le nouvel horaire de la bibliothèque municipale en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de certains groupes de l'heure du conte se déroulait le matin;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), local 1269, a déposé le grief numéro 01-2010 voulant que depuis le 18 janvier 2010, l'employeur ne respecte pas la convention collective, car il a fait effectuer du prêt de livres à la bibliothèque municipale, en avant midi, par du personnel qui n'est pas assujetti aux dispositions de la convention collective;

CONSIDÉRANT la négociation pour le règlement de ce grief;

CONSIDÉRANT QUE le règlement dudit grief a été traité lors du comité plénier du 9 août 2010;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau autorise madame **Manon Cyr**, mairesse, ou monsieur **Serge Drolet**, maire suppléant, monsieur **Mario Asselin**, greffier, madame **Pascale Vézina**, greffière adjointe, à signer un protocole d'entente en règlement du grief numéro 01-2010 pour une somme **1 500 \$** pour donner effet à la présente résolution.

Le tout payable à même le poste budgétaire numéro 02-160-00-995.

Certificat de crédits numéro 143

Dossier administratif (RESSOURCES HUMAINES)

ADOPTÉ

384-2010-08

AUTORISER L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE POMPE-ÉCHELLE 75 PIEDS DE TYPE « QUINT » ANNÉE 2010 – PROJET 310-09.

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 315-2010-06 autorisait le Service de sécurité incendie à aller en appel d'offres public pour l'achat d'un camion incendie pompe-échelle 75 pieds de type « QUINT »;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie « *Techno Feu inc.* »:

Techno Feu inc.	608 757,10 \$, avant taxes;
Thibeault & associés	619 900,00 \$, avant taxes.

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser monsieur **Luc Paquette**, directeur du Service de sécurité incendie, à procéder à l'achat du camion incendie pompe-échelle 75 pieds de type « QUINT » année 2010 auprès de la compagnie « *Techno Feu inc.* » pour une somme de **608 757,10 \$** avant taxes.
Le tout payable à même le règlement d'emprunt numéro 003-2010. Projet 310-09.

Certificat de crédits numéro 144

Dossier administratif (SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE)

ADOPTÉE

385-2010-08

AUTORISER L'ACHAT D'UN CAMION PORTEUR DE L'UNITÉ POSTE DE COMMANDEMENT – PROJET 310-10.

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 316-2010-06 autorisait le Service de sécurité incendie à aller en appel d'offres par invitation pour l'achat d'un camion porteur de l'unité poste de commandement;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie « *Peterbilt* »:

Peterbilt	68 000,00 \$ avant taxes;
Kenwort (Québec)	69 950,00 \$ avant taxes;
Carrefour du camion	73 753,00 \$ avant taxes.

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Naud
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser monsieur **Luc Paquette**, directeur du Service de sécurité incendie, à procéder à l'achat du camion porteur de l'unité poste de commandement auprès de la compagnie « *Peterbilt* » pour une somme de **68 000,00 \$** avant taxes.

Le tout payable à même le fonds de roulement sur une période de sept (7) ans. Projet 310-10.

Certificat de crédits numéro 145

Dossier administratif (SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE)

ADOPTÉE

386-2010-08

AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 7 À L'ENTREPRENEUR « LES ENTREPRISES G.N.P. » DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (L.E.T.) – RÈGLEMENT NUMÉRO 001-2009.

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 204-2009-06 accordait le contrat à « *Les Entreprises G.N.P. inc.* »;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 7 préparée par monsieur René Fontaine, ing. de la firme Dessau inc., et vérifiée par madame Nancy Bouchard, ing. et directrice du Service technique;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation provisoire des travaux a été signée en date du 4 août 2010 par la firme Dessau, 50 % de la retenue contractuelle peut être libérée dans le présent décompte;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de la directrice du Service technique, Mme Nancy Bouchard, ing. et de M. Michaël Sirois, ing., de la firme Dessau inc., le conseil de la Ville de Chibougamau autorise le paiement du décompte progressif no. 7 à l'entrepreneur « *Les Entreprises G.N.P. inc.* » dans le cadre du contrat de construction du nouveau L.E.T.

Décompte progressif numéro 7	
Montant des travaux exécutés à ce jour	3 416 868,98 \$
Changements acceptés	73 635,13 \$
Sous-total	3 490 504,11 \$
Total des décomptes antérieurs	3 274 442,83 \$
Total du décompte	216 061,28 \$
Moins la retenue	21 606,13 \$
Sous-total	194 455,15 \$
Libération retenue (civil) 1/2 de 10 %	110 714,64 \$
Sous-total	305 169,79 \$
TPS	15 258,49 \$
TVQ	24 032,12 \$
Montant à payer	344 460,40 \$

Le tout payable à même le règlement numéro 001-2009.

Certificat de crédits numéro 146

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72220202-00046

ADOPTÉE

387-2010-08

RENOUVELER LES CONTRATS POUR L'OPÉRATION D'UNE FOURRIÈRE MUNICIPALE ET LE CONTRÔLE DES ANIMAUX ERRANTS.

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 247-2009-08 accordait le contrat pour l'opération d'une fourrière municipale et le contrôle des animaux errants;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de contrôle des animaux stipule à l'article 13 que le contrat sera renouvelé à trois (3) reprises, automatiquement, à moins que l'une ou l'autre des parties ne donne un avis écrit de son intention de ne pas renouveler le présent contrat, et tel avis devant être remis trente (30) jours avant l'expiration du présent contrat;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'opération de la fourrière municipale stipule dans les conditions spéciales qu'à la date anniversaire du contrat, celui-ci pourra être renouvelé annuellement pendant une période de trois (3) ans suivant l'entente entre les deux (2) parties;

CONSIDÉRANT QU'aucun avis n'a été transmis par l'une ou l'autre des parties concernées;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE sur recommandation de madame **Nancy Bouchard**, ing. et directrice du Service technique, le conseil municipal autorise le renouvellement du contrat pour le service de contrôleur d'animaux, tel que spécifié dans le contrat initial en date du 8 septembre 2009, signé entre la Ville de Chibougamau et Raymond Bouchard déneigement, pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de renouveler le contrat pour le service de fourrière municipale, tel que spécifié dans le contrat signé entre la Ville de Chibougamau et l'Écurie des trotteurs enr. en date du 8 septembre 2009, et ce, pour la même période.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72110207-00009

ADOPTÉE

388-2010-08

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 249-2010-05.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 249-2010-05 accordait le contrat de pavage pour l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait l'asphaltage de la patinoire extérieure (projet 310-01);

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la municipalité a décidé d'utiliser le béton de ciment au lieu du béton bitumineux pour sa patinoire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR René Bouchard
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE modifier la résolution 249-2010-05 à l'effet de retirer le pavage de la patinoire extérieure quatre saisons du contrat accordé à « *Dufresne Asphalte* ».

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72110101-00012

ADOPTÉE

389-2010-08

AUTORISER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS « CLIMATSOL ».

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction du pavillon multifonctionnel du parc régional Obalski comporte des travaux de réhabilitation de terrains contaminés;

CONSIDÉRANT QUE cette partie des travaux pourrait faire l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme « *ClimatSol* »;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Serge Drolet
APPUYÉ PAR Jerry Poirier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise madame **Nancy Bouchard**, ing. et directrice du Service technique, à présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, Environnement et Parcs (MDDEP) dans le cadre du programme de réhabilitation des terrains contaminés « *ClimatSol* » pour le projet de construction du pavillon multifonctionnel du parc régional Obalski.

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72190110-00008

ADOPTÉE

390-2010-08

**MANDAT POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME
« PEP » D'HYDRO-QUÉBEC – PAVILLON MULTIFONCTIONNEL PARC
RÉGIONAL OBALSKI.**

CONSIDÉRANT QUE le système de géothermie qui sera installé dans le pavillon multifonctionnel du parc régional Obalski peut être admissible à une demande d'aide financière dans le cadre du programme « *PEP* » d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE tout projet proposé dans le cadre de ce programme doit être présenté par un partenaire professionnel;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Génivar pour une somme de **9 000 \$**, avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE 50 % des frais d'honoraires professionnels pourront être admissibles au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE selon monsieur **Michel Tremblay**, ingénieur de la firme Génivar, une somme d'environ **50 000 \$** pourrait être récupérée par le programme « *PEP* » d'Hydro-Québec;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Jerry Poirier
APPUYÉ PAR Serge Drolet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal autorise le mandat de préparation de la demande d'aide financière dans le cadre du programme « *PEP* » d'Hydro-Québec (Économie d'énergie) à la firme Génivar.

Le tout payable par le règlement d'emprunt numéro 05-2010, pour un montant de **9 000 \$**, avant taxes.

Certificat de crédits numéro 147

Dossier administratif (SERVICE TECHNIQUE) numéro 72110219-00016

ADOPTÉE

**AUTORISER L'ACHAT D'UN TRACTEUR MULTIFONCTIONNEL –
PROJET 310-06.**

CONSIDÉRANT que la résolution 131-2010-03 du conseil municipal autorisait d'aller en appel d'offres public pour l'achat d'un tracteur multifonctionnel, projet 310-06;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 6 août 2010, à 11 h;

CONSIDÉRANT la note explicative, jointe à la présente;

CONSIDÉRANT les prix des fournisseurs;

Fournisseurs	Prix	Options (2)	Garantie
J.A. Larue inc., Québec	135 848,00 \$	5 948,00 \$ 10 448,00 \$	2 995,00 \$
Machinerie Tenco, St-Valérien de Milton	144 666,00 \$	5 900,00 \$ 10 125,00 \$	1 447,00 \$
Cubex ltée, St-Jean-sur-le-Richelieu	129 934,00 \$	5 495,00 \$ 7 200,00 \$	2 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la Ville de Chibougamau autorise l'achat d'un tracteur multifonctionnel, projet 310-06, auprès du fournisseur « *Cubex ltée* » de St-Jean-sur-Richelieu, pour une somme de **129 934,00 \$**, avant taxes.

DE PLUS, IL EST RÉSOLU D'autoriser l'achat des équipements optionnels et garantie supplémentaire au coût de **15 195,00 \$** avant taxes.

Le tout payable à même le fonds général.

Certificat de crédits numéro *148*

Dossier administratif (TRAVAUX PUBLICS) numéro *71110100-00008*

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL (PUBLIC)
SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR.**

Aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL (JOURNALISTE).

Monsieur David Drapeau questionne sur le coût élevé des billets d'avion en région pour faire suite à une sortie du maire de Sept-Iles et autres région de la Gaspésie. Madame Cyr mentionne que les coûts sont un élément important et seront analysés par les membres du comité plénier.

Madame Cyr tient à féliciter monsieur Drapeau dans ses nouvelles fonctions.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS.

1. MANON CYR, MAIRESSE

- À Elle souhaite bonne rentrée scolaire à tous les étudiants;
- À elle mentionne qu'une visite du ministre Corbeil a eu lieu à Chibougamau et qu'une rencontre a eu lieu avec les membres du conseil;

2. JERRY POIRIER, CONSEILLER

- À Il annonce que la glace de l'aréna sera prête le 27 août prochain;
- À il souhaite bonne chance aux organisateurs du tournoi de golf de la Fondation de l'hôpital.

3. ANDRÉ NAUD, CONSEILLER

- À Il souhaite bonne rentrée scolaire à tous les étudiants.

4. RENÉ BOUCHARD, CONSEILLER

- À Monsieur Bouchard dépose un compte rendu du comité de surveillance suite à l'activité Beauce-Carnaval. La prochaine réunion aura lieu en avril prochain;
- À il demande que arrêt stop soit installé à l'angle de la 2^e Avenue et Wilson. Ce dossier sera traité par le comité de sécurité publique.;
- À il soulève qu'il y a une problématique concernant les ventes de garage. Il invite la population à faire preuve de civisme à l'égard de celle-ci.

5. SERGE DROLET, CONSEILLER

- À Il félicite madame Chantale Bouchard pour l'organisation du Festival en août;
- À il souligne que le Réseau hommes Québec fêtera son 10^e anniversaire;
- À il souhaite bonne chance à monsieur David Drapeau dans ses nouvelles fonctions.

392-2010-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

IL EST PROPOSÉ PAR René Bouchard
APPUYÉ PAR André Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la séance soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE

MANON CYR, mairesse

MARIO ASSELIN, greffier